

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 PP 97 BSPP - Modification de contrat n°2 marché de construction d'une base vie du regroupement des services d'instruction pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris 1, avenue Guy Môquet 94460 - VALENTON - Lot 1 : Démolitions - Terrassement - Structures - Clos couvert.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu la délibération n° 2018 PP 79 des 24, 25 et 26 septembre 2018, par laquelle le Conseil de Paris approuve le principe de l'opération et les modalités des travaux pour l'opération construction du bâtiment base vie du regroupement des services d'instruction et de logistique de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris 35, avenue Guy Môquet 94450 - LIMEIL- BREVANNES ;

Vu la délibération n°2018 PP 87, des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018, par laquelle le Conseil de Paris autorise le Préfet de police à signer le marché de travaux pour l'opération construction du bâtiment base vie du regroupement des services d'instruction et de logistique de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris 35, avenue Guy Môquet 94450 - LIMEIL- BREVANNES;

Vu le projet de délibération, en date du 2 novembre 2021, par lequel M. le Préfet de police soumet à son approbation l'autorisation de signer la modification de contrat n°2 du marché de travaux pour l'opération construction du bâtiment base vie du regroupement des services d'instruction et de logistique de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris 35, avenue Guy Môquet 94450 - LIMEIL- BREVANNES;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, rendu lors de la séance du 20 octobre 2021 à la passation de cette modification de contrat ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Le préfet de police est autorisé à signer la modification de contrat n°2 au marché de travaux n°2018-286 pour la construction d'une base instruction du regroupement des services d'instruction et de logistique de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris 1, avenue Guy Môquet 94460 - VALENTON - Lot 1 : Démolitions – Terrassement – Structures – Clos couvert.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget spécial de la préfecture de Police, exercice 2021 et suivants, chapitre 901, article 901-1311, compte nature 2313.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO